

PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

Lourbios-ICHÈRE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 461 chemin ARRIET

Référence cadastrale : A 247

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : *une quinzaine d'années*

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation Oui Non
 - Exploitation agricole Oui Non
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) :
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Oui Non
 - Prairies Oui Non
 - Landes/terres en friche Oui Non
 - Autre (préciser) :
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre (préciser) : *Propriétaire*
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):



Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle
A0247

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0247	480 m²	M SOULE PIERRE JOSEPH	LARBIOU	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	480 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		388 m² 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Plan de prévention des risques naturels - zone où les constructions ne sont pas admises		156 m² 40.4% de la surface totale
3	Prescriptions pct	Bâtiment dont le changement de destination est autorisé		213 m² 54.9% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		388 m² 100.0% de la surface totale
5	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		388 m² 100.0% de la surface totale
6	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-11-1	-	156 m² 40.4% de la surface totale
7	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	156 m² 40.4% de la surface totale
8	Atlas des zones inondables	crue centennale	-	379 m² 97.6% de la surface totale
9	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	388 m² 100.0% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	388 m² 100.0% de la surface totale
11	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	388 m² 100.0% de la surface totale

Sous le

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

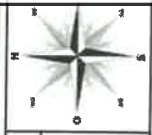
Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Soulé





Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/250 - Format : A4

GRANGE SOULE



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

LOURDIOS-ICHÈRE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LA BIANE, Bas. 3 chemin de l'église 64520 Lourdes-Ichère

Référence cadastrale : A 172

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

à 100m

à 200m

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale
Descriptif détaillé de la parcelle
B0172

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0172	80 m ²	M PRETOU JEAN BERNARD	L EGLISE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	80 m ²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		69 m ² 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions pct	Bâtiment dont le changement de destination est autorisé		69 m ² 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		69 m ² 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		69 m ² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen		69 m ² 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d'Issaux, pic Soulaing, Soum D'Ire et pic du Layens		69 m ² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE		69 m ² 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, Fiabilité FAIBLE		69 m ² 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE		69 m ² 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

PRETOU grande parcelle A 172



PRETOU haut parcelle A 172



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LA BIANNE HAUT. 3 chemin de l'Eglise
64570 LOURDIOS-ICHERE

Référence cadastrale : B 175

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : agricole . A .

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):



Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle
B0175Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0175	260 m ²	M PRETOU JEAN BERNARD	LARBIOU	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	260 m ²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		303 m ² 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions Linéaires	Haie à préserver pour des motifs d'ordre écologique		5 m ² 1.7% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		303 m ² 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		303 m ² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	303 m ² 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d'Issaux, pic Soulaing, Sourm D'Ire et pic du Layens	-	303 m ² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	303 m ² 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	303 m ² 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	303 m ² 100.0% de la surface totale



PRETOU
gange
parcelle B175



PRETOU
frange
parcelle
B 175

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

SLO

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

S²LOW

PRETOU grande parcelle B175



Chourout

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

LOURDOIS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Icheie - grange CHOURAOUT

Référence cadastrale : C0002 (150m²)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

/

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

☒ Oui	Non
☐ Oui	☒ Non
☐ Oui	Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

☐ Oui	☒ Non
---------------------------	--------------------------------------

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : **1980**

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation ☐ Oui ☒ Non
- Exploitation agricole ☐ Oui ☒ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre ☐ Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature

- | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| ▪ Cultures | ☐ Oui | ☒ Non | |
| ▪ Prairies | ☒ Oui | ☐ Non | |
| ▪ Landes/terres en friche | ☐ Oui | ☐ Non | |
| ▪ Autre | | | |

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ☒ Oui ☐ Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : **Propriétaire**

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ☒ Oui ☐ Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? ☒ Oui ☐ Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ☒ Oui ☐ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **ce proximité** ☒ Oui ☐ Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *Bon état.*

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):



Relevé de matrice cadastrale
Descriptif détaillé de la parcelle
C0002

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
C0002	150 m ²	M CHOURROUT-POURTALET LAURENT	ICHERE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	150 m ²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		168 m ² 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Périmètre de réciprocity d'un bâtiment d'élevage		168 m ² 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		168 m ² 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		168 m ² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	168 m ² 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d'Issaux, pic Soulaing, Soum D'Ire et pic du Layens	-	168 m ² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	168 m ² 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	168 m ² 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	168 m ² 100.0% de la surface totale

CHARENTAIS



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



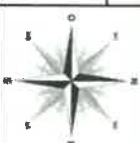
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

GRANGE CHOURROUT

Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/250 - Format : A4



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

311 route d'ISSAUX

Référence cadastrale :

B 35

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

☒ Oui☒ Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

☒ Oui☒ Non☒ Oui☒ Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**☒ Oui☒ Non**Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :**

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

☒ Oui☒ Non

- Exploitation agricole

☒ Oui☒ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

☒ Oui☒ Non

▪ Prairies

☒ Oui☒ Non

▪ Landes/terres en friche

☒ Oui☒ Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ☒ Oui ☒ Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : *propriétaire*

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

☒ Oui☒ Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

☒ Oui☒ Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

☒ Oui☒ Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

☒ Oui☒ Non

- à un réseau d'assainissement ?
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

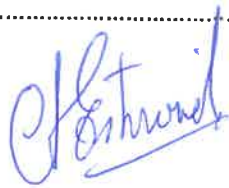
Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):





Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle B0035

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0035	230 m²	M ESTOURNES ANDRE JEAN-NOEL	LEMBEYE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	230 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		253 m² 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Plan de prévention des risques naturels - zone où les constructions sont autorisées sous conditions		36 m² 14.6% de la surface totale
3	Prescriptions pct	Bâtiment dont le changement de destination est autorisé		226 m² 89.6% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		253 m² 100.0% de la surface totale
5	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		253 m² 100.0% de la surface totale
6	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-11-1	-	36 m² 14.6% de la surface totale
7	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	36 m² 14.6% de la surface totale
8	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	253 m² 100.0% de la surface totale
9	ZNIEFF 1	Forêt d'Issaux, pic Soulaing, Soum D'Ire et pic du Layens	-	253 m² 100.0% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	253 m² 100.0% de la surface totale
11	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	253 m² 100.0% de la surface totale

ESTOURNES



ESTOURNES

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

ESTOURNES



ESTOURNES



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

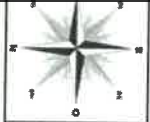
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

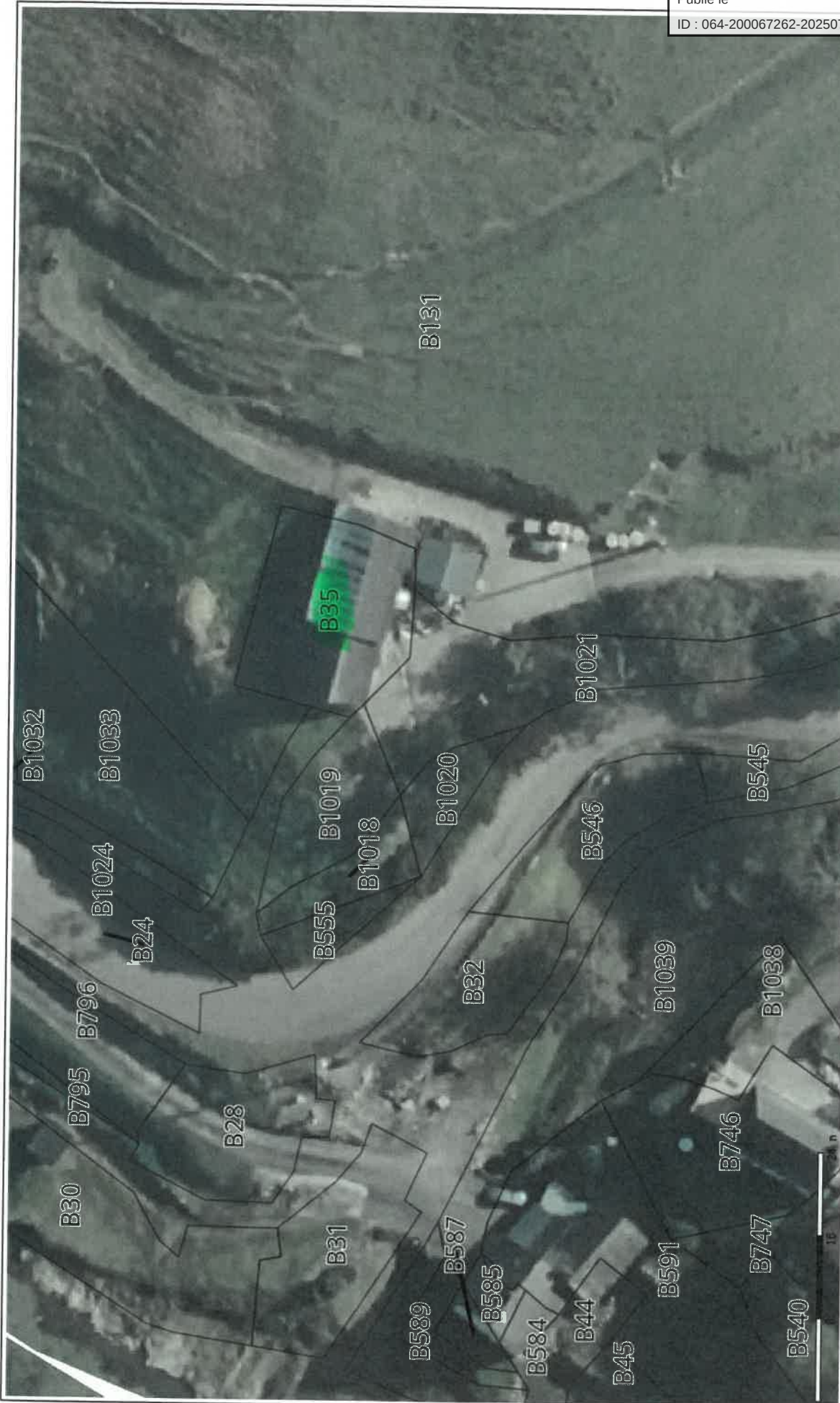


Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4

FOURTAU



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :
Lourdios-Ichère

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 574 route Superbie

Référence cadastrale : A 90

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : non

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui

Non

▪ Prairies

Oui

Non

▪ Landes/terres en friche

Oui

Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

Propriétaire

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

..... grange de montagne

Photographie(s):





Relevé de matrice cadastrale
Descriptif détaillé de la parcelle
A0090

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0090	80 m²	M LARRIEU JEAN PIERRE	SUPERBIE ET DE SALET	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	80 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		65 m² 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		65 m² 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d'obligation de permis de démolir		65 m² 100.0% de la surface totale
4	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	65 m² 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	65 m² 100.0% de la surface totale
6	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	65 m² 100.0% de la surface totale
7	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	65 m² 100.0% de la surface totale

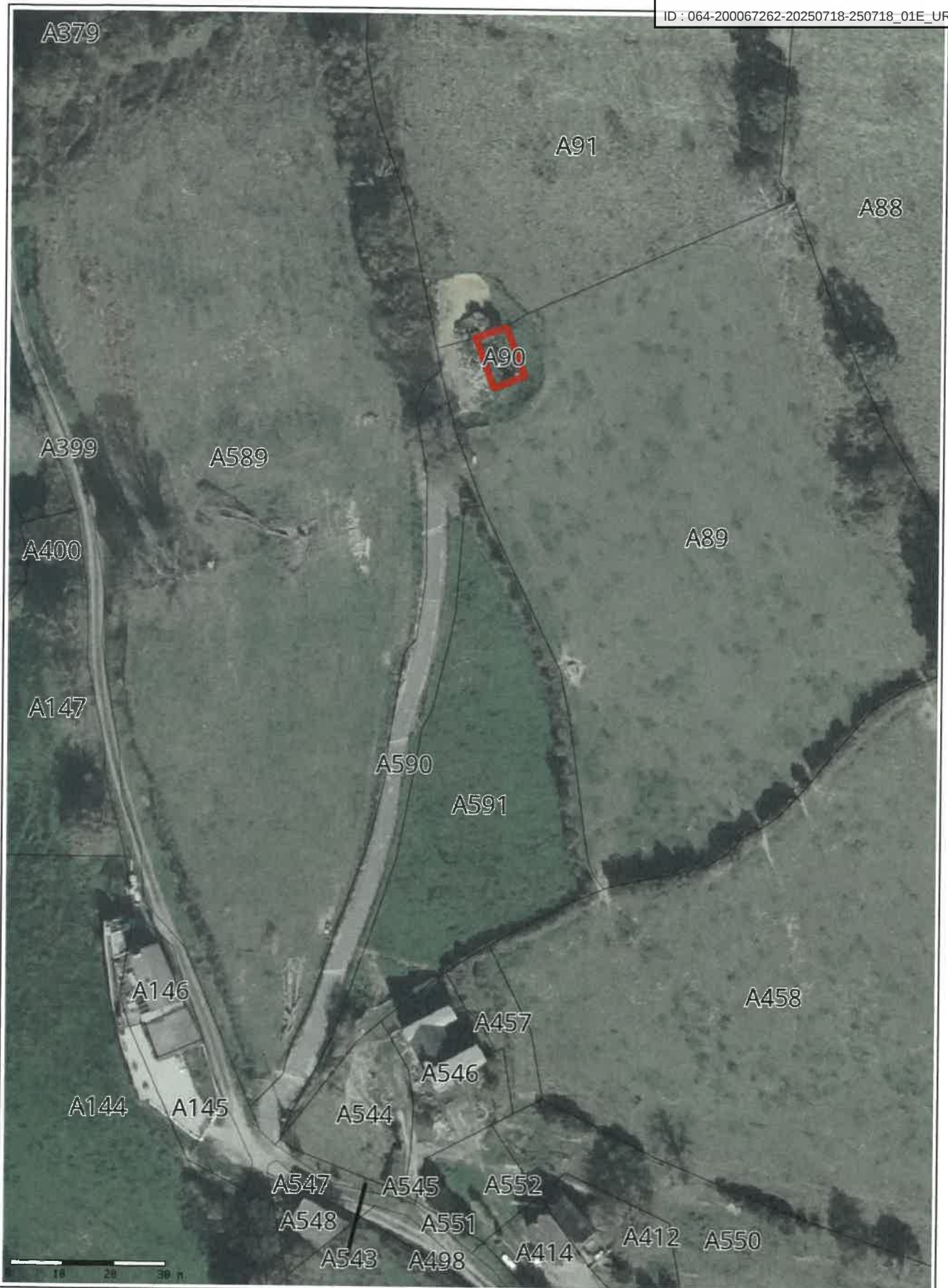
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



parcelle A90

